

## Aux familles

La Pommeraye, le jeudi 5 janvier 2023

**Objet** : début d'année 2023

Bonjour à tous,

L'année 2022 est maintenant derrière nous, et vive 2023 ! l'ensemble du personnel se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux. Que l'année vous soit douce, qu'elle vous apporte santé et joie.

En ce début d'année nous devons procéder au renouvellement des membres du Conseil de Vie Sociale en lien avec l'évolution de la réglementation.

*« Selon Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des Personnes Handicapées, « la refonte des conseils de la vie sociale s'inscrit pleinement dans la dynamique de promotion des droits des personnes menées depuis le début du quinquennat. **Les nouvelles missions des CVS permettront de conforter leur participation au sein même des établissements et services, et permettront de rendre les personnes pleinement actrices de leur accompagnement** ». Si ces espaces de démocratie ont démontré toute leur utilité, la crise sanitaire a néanmoins révélé la nécessité de conforter leur rôle, et de simplifier leur fonctionnement.*

Le décret du 25 avril 2022 modifie et élargit la composition du CVS, en modifie le fonctionnement et élargit son champ de compétences. Ces modifications entrent en vigueur au 1er janvier 2023.

### **Une composition des conseils élargie pour une meilleure représentation des parties prenantes**

**La composition des conseils de la vie sociale a été élargie** afin d'intégrer les associations ou groupement représentant les associations de personnes et de familles, ou encore les bénévoles intervenants au sein de la structure (pour la résidence Française d'Andigné, c'était déjà le cas). Cet élargissement vise à conforter la représentativité du conseil, tout en consacrant la place des personnes et des familles en son sein qui doivent occuper plus de la moitié des sièges.

Peuvent également assister aux conseils, à leur demande, les élus du territoire, les autorités de contrôles, les personnes qualifiées, le représentant du défenseur des droits ou encore un représentant du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

### **De nouvelles compétences dévolues aux conseils de la vie sociale**

En tant qu'instance de participation, le CVS doit obligatoirement être consulté sur :

- L'élaboration ou la révision du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement (ou de service), « en particulier son volet portant sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance » ;
- La nouvelle procédure d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), pour laquelle il sera entendu, informé des résultats et associé aux mesures correctrices à mettre en place ;
- L'examen des résultats des enquêtes de satisfaction.

En dehors de ces consultations obligatoires, il donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement (ou du service) et notamment :

- Les droits et libertés des personnes accompagnées ;
- L'organisation intérieure et la vie quotidienne ;
- Les activités, l'animation socioculturelle et les prestations proposées ;
- Les projets de travaux et d'équipements ;
- La nature et le prix des services rendus ;
- L'affectation de locaux collectifs ;
- L'entretien des locaux ;
- Les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture ;
- L'animation de la vie institutionnelle ;
- Les modalités substantielles touchant aux conditions de prises en charge.

**Concrètement nous proposons qu'il y ait 4 représentants des familles. Nous avons renoncé aux titulaires et suppléants, tous les membres sont titulaires.**

Vous pouvez vous faire connaître auprès du bureau d'accueil, en direct ou par mail [accueil@francoisednadinge.fr](mailto:accueil@francoisednadinge.fr), qui recueillera votre candidature. S'il n'y a que 4 personnes qui se présentent, nous vous proposons de ne pas faire d'élections, elles sont d'office élus.

Les candidatures sont à déposer avant le 20 janvier 2023. Elections s'il y a, dans la semaine qui suit. La première réunion du CVS aura lieu **le 30 janvier à 14 h.** ce sera l'occasion d'élaborer le calendrier de l'année (au moins 3 réunions par an) et de réviser le règlement de fonctionnement.

PS : notre situation sanitaire étant stable, pas de cas de covid, ni de grippe, beaucoup de toux... le port du masque devient conseillé mais non obligatoire.

Notre équipe reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

**Merci à l'avance de bien vouloir transmettre ces informations à vos proches,** et n'hésitez pas à leur dire que ce courrier est aussi diffusé sur notre site internet. [www.francoisedandigne.fr](http://www.francoisedandigne.fr)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Brigitte RETAILLEAU  
Directrice